

La Défense du Camp Retranché de Lyon - 1872 – 1914

Suite à la décision, en 1872 de créer un camp retranché à Lyon, la défense de cette place forte va être assurée par les feux d'une artillerie placée sur une série de forts détachés, disposés en couronne autour du noyau central de la ville.

Bron, ainsi que les batteries annexes de Lessivas et Parilly, va faire ainsi partie du secteur Nord de la rive gauche du Rhône comportant pour sa part, la zone comprise entre la route de Lyon à Genève au nord et celle de Lyon à Grenoble au sud.

En 1885 la mise au point, en France comme en Allemagne, d'un explosif plus puissant que la poudre noire (mélinite ou écrasite) et désormais contenu dans des obus en acier remplaçant ceux en fonte, ce qui va impliquer la construction de fortifications où la protection par masses de terre est remplacée par le béton. Pour notre secteur les forts de MEYZIEU, GENAS et SAINT- PRIEST vont ainsi être mis en place.

Mais ces forts et leurs canons, toujours situés sur des hauteurs, constituent des cibles faciles à atteindre par l'ennemi. Il est donc décidé de répartir une partie de cet armement à l'extérieur des forts sur des emplacements dénommés batteries extérieures et d'utiliser la pratique du tir indirect.

Le dispositif rive gauche du Rhône (partie nord 1^{er} groupe)

Fortifications existantes Batterie de SERMENAZ – Fort de GENAS – Fort de St-PRIEST

Pour mémoire, Fort de Bron – batteries de Lessivas et Parilly – Fort de Meyzieu non pourvus d'artillerie.

Fortifications à créer Dans les intervalles entre Sermenaz – Genas – St – Priest, on va trouver 13 batteries extérieures à 2,3, 4 pièces réparties sur des terrains acquis par l'armée et à aménager en cas de guerre.

Armement total prévu pour ces fortifications : 12 pièces de 155 mm 33 pièces de 120mm 8 pièces de 95mm et 4 pièces de 7

Caractéristiques : Toutes ces pièces acier, rayées, culasse sauf le 7 en bronze

155 mm - portée 10900 m obus de 41 kg avec 10 kg explosif

120 mm – portée 9000 m obus de 18 kg avec 0,800 explosif

95 mm – portée 8000 m obus de 11 kg avec 0,400 explosif

7 – portée 6000 m obus de 7 kg avec 0,350 explosif

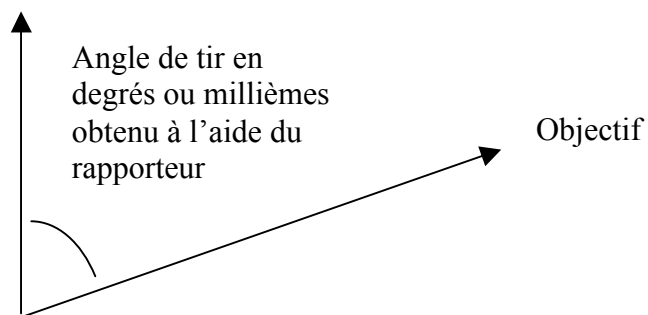
Conditions de tir.

Tir indirect basé sur le calcul d'un angle de tir ou gisement, pour la direction. D'un angle de site ou de relèvement pour la portée.

L'angle de site ou de hauteur de relèvement est donné par un document dénommé table de tir qui donne la valeur de l'angle exprimé en degrés correspondant à la distance recherchée calculée de 100 m en 100 m.

L'angle de tir ou de direction est calculé à l'aide d'une carte selon le croquis

Nord Magnétique



Pièce d'artillerie

Un dispositif fixé sur le canon permet le report de ces angles.

Mise en œuvre de l'armement de défense du camp retranché

La généralisation du tir indirect implique une désignation nouvelle des objectifs. Rendue également plus délicate pour l'emploi désormais de la poudre sans fumée et donc l'absence d'une vision du départ du coup de canon. Pour ce faire une carte d'état – major est distribuée à tous les éléments de la défense. Cette carte comporte les emplacements référencés des fortifications, des batteries extérieures et observatoires avec en surimpression un carroyage constitué de carreaux numérotés de un Km de côté. Quant aux chefs de groupes d'artillerie, ils disposent d'un registre donnant, pour chaque carreau de leur secteur les indications suivantes : le ou les observatoires ayant des vues sur le terrain de ce carreau là ou les batteries pouvant l'atteindre avec les pièces concernées et la distance correspondante.

Prenons un exemple sur notre secteur : l'observatoire A2 signale l'ennemi dans le carreau E28. Ce carreau fait partie des 298 carreaux répertoriés dans le registre du chef de groupe. Celui – ci relié par téléphone à l'observatoire et aux batteries depuis son P.C. au fort de Bron, va donner l'ordre à la batterie B 12 d'ouvrir le feu sur E.28 avec ses deux pièces de 95. Si nécessaire, la batterie B.14 peut intervenir avec ses deux canons de 120 mm.

Tel était le plan de défenses pour l'artillerie mis au point pour LYON en 1895. Toujours en vigueur, il sera mis en œuvre à la mobilisation d' Août 1914. Les unités concernées, artillerie et infanterie, vont rejoindre la place forte et quelques batteries seront même réalisées. En octobre 1914, le camp retranché de Lyon devenant inutile, matériels et personnels seront transférés début 1915 sur le front de l'Est. Quant au fort de Bron, il sera affecté à l'Armée de l'Air étant tout proche de l'aérodrome militaire voisin.

Texte et croquis : Jean-François BRUNET – Transcription : Raphaël Pallas